

## Régie Communautaire du Cinéma Débat d'Orientation Budgétaire 2016

### **1. Résultats de l'exercice 2015**

#### **EXPLOITATION**

2015 s'est avérée être une bonne année pour notre cinéma, sensiblement comparable à celle de 2014. En effet, le nombre d'entrées a atteint 29 319 contre 29 543 entrées en 2014, soit - 0,76% par rapport à 2014. Au niveau national, la fréquentation des salles de cinéma demeure à un niveau élevé, avec toutefois un léger recul par rapport à 2014 (- 1,4%). Nos résultats sont donc très bons.

Les recettes d'entrées ont quant à elles diminué de 1,59% par rapport à celles de 2014. Ceci est dû principalement au fait que le nombre d'entrées au tarif jeune (4 €) a augmenté au détriment du tarif abonnement (5,60 €). En effet, on constate une diminution de 4,74% sur le nombre d'entrées au tarif réduit abonnement alors que le nombre d'entrées au tarif jeune a augmenté de 17,10%. Nous remarquons aussi un moindre engouement du public pour la 3D, ce qui a baissé les recettes de location des lunettes 3D (recettes comptabilisées avec les recettes d'entrées) d'environ 1 000 € par rapport à 2014.

D'autre part, les recettes de confiserie ont baissé de 8,24% par rapport à celles de 2014.

La subvention art et essai s'est élevée à 7 000 € contre 8 000 € reçus en 2014. Nous avons aussi obtenu du CNC un soutien financier de 3 243 € sur les dépenses de maintenance des équipements de projection et de location de matériel effectuées en 2011 et 2012.

Les charges à caractère général ont augmenté de 1,78% par rapport à celles réalisées en 2014 (- 1,37% par rapport au montant budgété en 2015).

Les charges de personnel ont augmenté de 1,5% par rapport à 2014. A été inclus dans ces charges le coût de la prestation pour la conception et la réalisation du site internet du cinéma, pour lequel nous recevons le soutien financier du CNC à hauteur de 90% de la dépense. Si l'on déduit le coût de cette prestation, on constate que les charges de personnel ont diminué de 0,2%. Cette baisse est due à plusieurs facteurs :

- Les charges patronales versées au pôle emploi ont été diminuées de 1% pour 2 agents, le montant correspondant étant passé en charges salariales (ceci est le cas lorsque le salaire brut de l'agent dépasse un certain seuil).

- Les heures supplémentaires et complémentaires ont été payées avec un décalage d'un mois à partir de novembre 2015 car la perception a demandé de les payer après service fait. Ces heures ont donc concerné 11 mois contre 12 mois en 2014.
- Il n'y a pas eu de hausse significative de salaire. En effet, seuls les agents d'accueil ont été concernés par les augmentations conventionnelles de salaires à compter d'octobre 2015.

Nous avons sollicité de la Communauté de Communes une subvention moins importante que celle prévue au budget primitif 2015 : 57 000 € contre 65 000 € budgétés. Pour rappel, la CLECT avait enregistré une subvention de 69 000 € comme dépense transférée 2013. Ceci constitue donc un gain net de 12 000 € pour le budget communautaire 2015.

Evolution de la subvention communale puis intercommunale ces six dernières années :

- 2010 : 103 000 €
- 2011 : 75 000 €
- 2012 : 69 000 €
- 2013 : 59 000 €
- 2014 : 59 000 €
- 2015 : 57 000 €

## **INVESTISSEMENT**

### **Recettes :**

Nous avons obtenu du CNC un soutien financier de 17 320 € sur les dépenses d'investissement effectuées en 2010, 2011, 2012 et 2013.

Nous avons aussi reçu une contribution de 933 € de Canal+ ainsi que 1 034 € de la part des distributeurs dans le cadre de la numérisation des salles de cinéma.

### **Dépenses :**

Parmi les investissements réalisés en 2015, nous pouvons citer une librairie centrale pour stocker les films, la rénovation des fauteuils (sièges et accoudoirs – les 2/3 restants ; ils sont tous à présent rénovés), des bandeaux sucette « CINEMA », une lampe pour le projecteur, le remplacement de certaines lunettes 3D suite à leur dégradation dans le temps, ainsi que l'aménagement d'un bureau d'appoint derrière l'accueil et d'une bibliothèque (restes à réaliser 2014). Le montant total des dépenses réelles d'investissement 2015 s'élève à 9 638 € de dépenses nouvelles + 1 413 € de restes à réaliser 2014.

## **2. Orientations 2016**

2015 a été une bonne année pour le cinéma, tant au niveau intercommunal qu'au niveau national. Nous resterons budgétairement prudents pour la préparation du budget 2016 car les résultats sont très dépendants des nouveaux films proposés au public.

## **EXPLOITATION**

### **Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :**

Le cinéma fonctionne avec 5 agents :

- 2 assistants-directeurs à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel
- 2 hôtesses d'accueil à temps partiel

Il n'est pas envisagé pour le moment d'augmenter ou de réduire ce nombre, ni de modifier le temps de travail des agents. Leur rémunération pourra être revue à la hausse si nécessaire.

Concernant la section d'exploitation du budget primitif 2016, nous nous baserons sur un nombre d'entrées inférieur à celui réalisé en 2015 ou en 2014 et à près similaire à celui réalisé en 2013, soit environ 27 000 entrées. Le budget primitif 2016 sera donc élaboré presque à l'identique de celui budgété en 2015 (qui était basé sur 27 000 entrées).

### **Dépenses :**

Les dépenses de la section d'exploitation seront proposées assez similaires à celles budgétées en 2015, mises à part les charges de personnel qui seront proposées en hausse par rapport à celles réalisées en 2015 pour tenir compte des augmentations éventuelles de salaires.

### **Recettes :**

Les recettes d'entrées et confiserie seront proposées presque à l'identique de celles budgétées en 2015.

Une demande pourra être faite auprès du CNC pour l'octroi du soutien financier sur les dépenses éligibles à ce soutien (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

La subvention culturelle communautaire sera proposée à l'identique de celle budgétée l'an dernier, soit 65 000 €, montant susceptible d'être affiné pour le budget primitif.

## **INVESTISSEMENT**

### **Dépenses :**

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Changement de la voiture du cinéma.
- Mobilier pour le hall d'accueil : fauteuils, table, luminaires
- Panneau lumineux à l'entrée de parking (+ éventuellement des panneaux lumineux dans les différentes communes ?).
- Eclairage de la présentation de la confiserie.
- Lampe pour le projecteur.
- Changement du PC lié au projecteur.

- Nouveaux rehausseurs pour les enfants.
- Aménagement du bureau (achat de mobilier pour améliorer le classement et le rangement).

Cette liste sera affinée pour le budget primitif, après en avoir chiffré le coût.

Il faudra par ailleurs prévoir l'éventuel remboursement au CNC de la part des distributeurs pour le numérique, nos crédits d'investissement pouvant les couvrir largement (voir explication ci-dessous « Structure et gestion de la dette »).

### **Engagements pluriannuels :**

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu ou voté à ce jour.

### **Structure et gestion de la dette :**

Il n'y a pas de dette à proprement dit. Des crédits seront inscrits en dépense au chapitre 16 pour le remboursement éventuel au CNC de la part reçue des distributeurs suite à la numérisation de la salle de cinéma en 2011. En effet, le cinéma avait obtenu du CNC une subvention de 45 290 € ainsi qu'une avance remboursable d'un montant de 25 200 €. Le remboursement de cette avance est censé se faire tous les ans en reversant au CNC la totalité du montant des contributions perçues de la part des distributeurs. Si ce montant est inférieur de 20% au dixième du montant de l'avance remboursable accordée, le CNC se réserve le droit d'exiger le remboursement immédiat de 10% de cette avance, soit 2 520 € par an. Jusqu'en 2015, aucun remboursement n'a été effectué car le CNC n'a rien exigé du cinéma (la procédure de remboursement n'est pas encore au point).

### **Recettes :**

Une demande pourra être faite en cas de besoin auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses d'investissement effectuées les années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

-----